

Contrat général de fonctionnement de compte à Examinare

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Le présent contrat régit les conditions générales entre le Client et Examinare AB (EXAM) concernant l'abonnement à un compte à Examinare et les services et prestations y afférents.

1.2 Le Client est une personne physique ou morale.

1.3 Le Client est abonné à au moins un compte durant la période d'abonnement convenue.

1.4 Les fonctions et les services inclus dans le compte sont présentés sur le site web d'Examinare et sur les factures.

1.5 Le présent contrat permet d'effectuer un nombre illimité de sondages sur le compte.

1.6 Les sondages réalisés pour un compte spécifique sont limités à cette organisation, ou, si le Client est une personne physique, à l'organisation détenant le compte et dont le Client fait partie.

1.7 Au cas où l'utilisation du compte dépasserait les limitations de l'abonnement, des frais additionnels seront imposés selon les prix courants.

2. PERIODE D'ABONNEMENT

2.1 La période d'abonnement commence au moment de l'ouverture du compte.

2.2 Le contrat est valable durant la période d'abonnement choisie par le Client au moment de sa commande.

2.3 Le compte est automatiquement clôturé à minuit (GMT +1) le dernier jour de la période d'abonnement.

2.4 Le Client peut demander une extension de la période d'abonnement durant la période d'abonnement, mais au moins trois (3) jours avant la fin de la période d'abonnement. Cette demande doit être adressée au service d'assistance EXAM (voir paragraphe 9.1).

2.5 EXAM possède le droit de résilier le contrat si le Client est en violation de celui-ci. Aucun remboursement ne sera effectué.

2.6 Le Client possède le droit de résilier le présent contrat avec effet immédiat durant les premières vingt-quatre (24) heures suivant le début de la

période d'abonnement. Cette résiliation doit être effectuée par écrit et soumise par fax.

3. PAIEMENT

3.1 Les frais d'abonnement sont facturés mensuellement vingt (20) jours net à l'avance, sauf accord contraire des Parties.

3.2 Au cas où EXAM ne recevrait pas de paiement dans un délai de cinq (5) jours après avoir envoyé un rappel par courriel et par poste, le compte sera fermé jusqu'à la réception du paiement intégral.

3.3 Des intérêts sur le paiement en retard seront comptés selon la loi suédoise. Des frais de rappel et de recouvrement seront appliqués le cas échéant.

3.4 Le Client devra faire part de toutes erreurs de facture à EXAM dans un délai de sept (7) jours. Passé ce délai, le Client perdra son droit à contester la facture.

3.5 Le Client sera avisé de tout changement de frais lors de l'extension de la période d'abonnement. Ce changement de frais sera appliqué dès le premier jour de la période prolongée.

3.6 Le Client possède le droit de résilier le contrat en cas d'augmentation des frais. La résiliation doit être effectuée par écrit au plus tôt le jour de l'augmentation des frais.

3.7 EXAM possède le droit d'augmenter les frais immédiatement si l'augmentation est directement due à un changement de taux de change, de taxes ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté d'EXAM, qui affecteraient le coût des services convenus.

3.8 Les factures sont envoyées électroniquement à l'adresse courriel du Client dès l'ouverture du compte. Aucune facture ne sera envoyée par poste à des adresses situées en dehors de la Suède.

3.9 Les frais d'abonnement ne seront remboursés que lorsque la résiliation de l'abonnement est due à des interruptions graves de services dont EXAM est responsable. Le remboursement ne concerne que la période d'interruption.

4. TRANSFERT

4.1 Le Client ne possède le droit de transférer l'abonnement qu'après l'accord d'EXAM.

4.2 Le transfert ne prendra effet qu'après qu'un accord de transfert écrit signé par les deux Parties en question aie été reçu et approuvé par EXAM. La Partie ayant transféré le compte n'est plus responsable des frais futurs reliés à ce compte une fois le transfert finalisé.

5. RESPONSABILITES D'EXAM

5.1 EXAM n'est pas responsable des situations où les utilisateurs d'Examinare du Client ne parviendraient pas à accéder à Examinare à cause d'une utilisation incorrecte d'Examinare ou des erreurs d'un tiers.

5.2 EXAM n'est pas responsable du paiement d'indemnités pour des dommages ou des pertes directes ou indirectes de données et d'informations dues à des erreurs, interruptions de livraison, ou arrêts indépendants de la volonté d'EXAM, y inclus entre autres les accidents, incendies, explosions, guerres, émeutes, tonnerre, inondation, conditions météo extrêmes, conflit de Contrat général de fonctionnement de compte à Examinare travail, omission ou négligence de la part d'un organisme gouvernemental ou d'un tiers. EXAM ne peut être tenu responsable du paiement d'indemnités en cas d'intrusion sur les systèmes informatiques d'EXAM ou des fournisseurs d'EXAM, qui résulterait en l'accès, la modification ou l'effacement d'informations et de fichiers appartenant au Client.

5.3 EXAM et ses fournisseurs possèdent le droit d'effectuer des recherches dans les informations et les données du Client pour des raisons de maintenance informatique et de contrôle des sujets cités dans le paragraphe 7.2. EXAM possède le droit de déplacer et de copier des informations à des fins techniques, telles que les opérations de sauvegarde et de changement de serveur, entre autres. Ces interruptions de service ne sont pas remboursables.

5.4 EXAM traite toutes les informations des clients comme confidentielles et ne les transmet à aucun tiers, excepté aux fournisseurs lorsque le Client commande des prestations additionnelles les impliquant. EXAM et ses fournisseurs ne transmettront ces informations que sur requête du gouvernement, de la police ou d'autres organismes similaires.

6. RESPONSABILITES DU CLIENT

6.1 Le Client est responsable de toutes les informations détenues sur son compte.

6.2 Le Client communiquera ses propres photos, médias, questions et logotypes. Le Client est également responsable des informations entrées dans son compte. EXAM ne sera tenu responsable d'aucune violation de droits d'auteurs ou d'autres actions illégales à l'intérieur du compte ou dans la documentation transmise par le Client.

6.3 Le Client s'engage à ne pas tenter d'obtenir un accès illégal aux informations, ordinateurs ou ressources informatiques, appartenant à EXAM ou à ses fournisseurs.

6.4 Le Client est responsable de toutes les actions faites par ou reliées au compte et à ses services.

7. POLICE

7.1 Pour limiter une utilisation illégale des comptes Examinare, EXAM possède le droit de procéder à un examen discrétionnaire, conformément aux modalités citées dans le paragraphe 7.2.

7.2 Toute violation des modalités ci-dessous donne à EXAM le droit de fermer le ou les comptes du Client sans remboursement ni autre indemnité.

Il n'est pas permis de:

- a. distribuer, publier ou susciter la distribution ou la publication d'informations illégales, immorales ou racistes.
- b. distribuer ou publier de la pornographie, vendre des services sexuels, ou susciter les dites actions.
- c. violer ou susciter la violation des lois de la Suède ou de n'importe quel autre pays.
- d. harceler des personnes, entreprises, organisations, organismes gouvernementaux, ou organisations similaires.
- e. agir de façon à nuire au service, à la technologie du service, à des tiers ou à l'Internet.
- f. propager ou envoyer des pourriels, des lettres-chaînes ou équivalent.
- g. accéder indûment au logiciel ou à l'équipement du serveur non connecté au service.
- h. agir de façon à nuire à EXAM ou à ses clients.
- i. accéder ou tenter d'accéder aux systèmes EXAM, ou par l'accès au système EXAM de tenter d'accéder à d'autres systèmes.
- j. déclarer et fournir des informations erronées lors de la commande ou du contact avec EXAM.

8. MODIFICATIONS APPORTEES AU CONTRAT

8.1 EXAM se réserve le droit de changer le présent contrat sans en aviser le Client. Le nouveau contrat sera publié sur le site web d'Examinare.

9. LITIGES

9.1 Les litiges entre EXAM et le Client qui découleraient du présent contrat seront en premier lieu résolus entre les Parties. Au cas où aucune solution ne serait trouvée dans un délai de trois (3) mois après qu'une Partie avise l'autre du problème en question, le litige sera réglé par un tribunal suédois. Le tribunal du district de Kristianstad a une compétence exclusive. La décision du tribunal ne peut pas faire l'objet d'un appel.

10. ASSISTANCE

10.1 Le service assistance d'EXAM est joignable au numéro de téléphone +46 31 – 785 92 50, en semaine de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h GMT+1, à l'exception des jours fériés en Suède. Les courriels sont reçus 24 heures sur 24. Les questions d'assistance reçues en dehors des heures de travail seront répondues au plus tard le jour ouvré suivant.